



Préavis 06/2016

Règlement et tarif des émoluments de l'Office de la Population

EXTRAIT

**du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2016 du
Conseil communal de Forel (Lavaux)**

Présidence : Monsieur Eric Mercanton

Le Conseil communal de Forel (Lavaux)

Vu le préavis municipal n° 06/2016,
Où le rapport de la Commission chargée de son étude,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'approuver le nouveau Règlement et tarif des émoluments de l'Office de la Population avec l'amendement suivant :
 - **Article 5**
En cas de rappel, des frais peuvent être facturés en sus (cumulables).
2. de fixer son entrée en vigueur au premier jour du mois suivant l'échéance du délai référendaire, après publication dans la Feuille des avis officiels du Canton de Vaud.

Ainsi délibéré en séance du 13 octobre 2016.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Eric Mercanton

Président

Line Pabst

Secrétaire

